

## INFORMATION SAISIE DES VŒUX D'ORIENTATION/FAMILLES

Chers Parents, chers élèves

Vous allez devoir prochainement formuler des vœux définitifs : **phase 2 de l'orientation**

Pour formuler votre demande d'orientation, vous utiliserez un téléservice qui permettra de gérer toutes les étapes de la procédure de façon dématérialisée.

### PROCEDURE A RESPECTER

**PHASE 1 : saisie des vœux provisoires (courant du 1<sup>er</sup> semestre)**



Les parents qui n'ont pas validé à temps les avis provisoires dans TSO (avant le 25 mai), envoyer un mail au collègue : [ce.0410790L@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.0410790L@ac-orleans-tours.fr) intitulé « Approbation avis du conseil de classe phase TSO » dans lequel vous expliquez que vous avez pris connaissance et acceptez l'avis du conseil de classe. Mme KELLER déblocuera la situation. Sans cette validation d'avis provisoire, il est impossible de valider les vœux définitifs.

### PHASE 2 : SAISIE DES VŒUX DEFINITIFS du 25 mai au 08 juin 2020

Par envoi 41 : <https://envole-loir-et-cher.ac-orleans-tours.fr/>

- ☑ se connecter avec ses **identifiant et mot de passe**
- ☑ Aller dans le menu **Scolarité** et choisir le sous-menu **affectation après-3ème**
- ☑ Vous arrivez sur une page intitulée **Choix Définitifs**

*Pour les familles ayant des soucis de connexion, il s'agira de prendre RDV avec le/la professeur-e principal-e de la classe pour rédiger les vœux d'orientation sur papier. Le collègue se chargera de saisir dans le téléservice les vœux que vous avez formulés.*

#### ✓ **Pour la voie professionnelle**

Selon l'orientation souhaitée (2<sup>de</sup> professionnelle de bac professionnel, 1<sup>re</sup> année de CAP), vous devrez formuler des vœux d'affectation qui portent sur des spécialités professionnelles de 2<sup>de</sup> ou de 1<sup>re</sup> année de CAP ainsi que sur le choix d'un ou plusieurs établissements

**Attention, certains bacs professionnels sont regroupés en familles de métiers.** Lors de la formulation des vœux, vous choisirez une famille de métiers et ce n'est qu'après la seconde que vous pourrez choisir le bac professionnel qui vous intéresse.

✓ **Pour la voie générale et technologique**

Chaque élève devra noter les 3 lycées de Blois par ordre de préférence mais il faudra **impérativement que son dernier vœu porte sur son lycée de secteur et sur une formation dite « générique »**. Ce vœu vous permettra d'avoir l'assurance d'obtenir une place en 2<sup>nd</sup>e GT dans votre lycée de secteur et de poursuivre votre réflexion sur les enseignements optionnels jusqu'au moment de l'inscription.

### PHASE 3 : CONSEILS D'ORIENTATION

Des conseils d'orientation des 3èmes auront lieu **pour donner un avis sur les choix d'orientation**

Les résultats du Conseil d'orientation seront consultables :

- **sur Envoie 41** Menu **Scolarité** puis Sous-menu **Orientation POUR TOUS LES ELEVES.**

**Vous aurez dans tous les cas à accepter ou non la décision du conseil de classe**

En cas de désaccord sur la décision d'orientation, vous avez **un délai de 3 jours ouvrables**, à compter de la réception de la notification de la décision pour faire appel, **en demandant un entretien au chef d'établissement.**

En cas de désaccord persistant avec la décision d'orientation, vous pouvez demander à être reçus par la commission d'appel qui **se déroulera le 18 juin 2020 et à laquelle vous devez être présents** (nous ne connaissons pas encore les modalités d'organisation au regard de la situation sanitaire actuelle)

### PHASE 4 : RESULTAT DE L'AFFECTATION

Le résultat de l'affectation de votre enfant sera disponible **le 1<sup>er</sup> juillet** :

- **Par Envoie 41** : Menu **Scolarité** puis sous-menu **AFFECTATION APRES LA 3EME.**

### PHASE 5 : INSCRIPTIONS DANS LES LYCEES

Que votre enfant soit affecté en Lycée Général et Technologique ou en Lycée professionnel pour un Bac pro ou un CAP, **les inscriptions se feront du 1<sup>er</sup> au 03 juillet 2020** :

- **Par Envoie 41** : Menu **Scolarité** puis sous-menu **AFFECTATION APRES LA 3EME.**

Il faudra probablement, vous déplacer au lycée pour finaliser l'inscription de votre enfant.